

Admission en Bachelor en Travail Social 2023 : candidat-e-s à la formation en emploi

1. Les candidat-e-s au bénéfice d'un contrat de travail pour une formation en emploi au 31 janvier 2023

Ces candidat-e-s sont dispensé-e-s de l'épreuve de régulation et pourront entrer en formation en septembre 2023 si les autres conditions d'admission sont remplies et pour autant que le contrat de travail réponde aux exigences suivantes :

- Taux d'activité : 50% au minimum
- Domaine d'activité : travail social soit en animation socioculturelle, en éducation sociale ou en service social)
- Employeur : institution qui a signé la Convention sur la formation pratique avec la HES-SO et l'Accord de partenariat sur la formation pratique avec la HETSL

2. Les candidat-e-s qui signeront un contrat de travail pour une formation en emploi entre le 1^{er} février et le 15 mai 2023

Ces candidat-e-s pourront entrer en formation indépendamment du résultat des tests de régulation si les autres conditions d'admission sont remplies et pour autant que le contrat de travail réponde aux exigences mentionnées dans l'encadré ci-dessus.

Si les conditions d'admission pour une formation en emploi ne sont pas remplies et que les tests de régulation sont réussis, ils-elles pourront s'inscrire pour la formation à plein temps.

Les candidat-e-s concerné-e-s sont donc priés de faire parvenir leur dossier complet :

- **au plus tard le 31 janvier pour être dispensé-e-s des tests de régulation**
ou
- **au plus tard le 15 mai pour être admis-e-s en formation en emploi quel que soit le résultat des tests de régulation**

Le dossier doit comprendre :

- un contrat de travail pour une formation en emploi
- l'attestation d'accord de l'employeur à une formation en emploi signée par votre employeur (document ci-joint)
- un cahier des charges spécifiant que le poste est occupé par un-e travailleur social/travailleuse sociale en formation

et être envoyé à l'adresse mail

secretairee_fpts@hetsl.ch

ou à l'adresse postale :

Haute Ecole de Travail Social et de la Santé
Mme Marie Lüthi, assistante administrative
Ch des Abeilles 14
1010 Lausanne

Pour tout renseignement au sujet d'un emploi ou de l'institution « employeur », vous pouvez contacter Madame Marie Lüthi, assistante administrative, au 021 651 62 31 **ou à l'adresse mail suivante** : marie.luthi@hetsl.ch.

NB : Les candidat-e-s qui auront passé la régulation avec succès auront un ultime délai au 1er juillet pour faire valoir un contrat en vue d'une formation en emploi.

